



**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 14 février 2011 à 20h00**

Présents :

- M. Christian Pittet, Président
- Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Béatrice Hirsch, Christine Tomassi
- MM. Olivier Bahon, Jean Berthet, Marc Botbol, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Joseph Menu, Christian Salzmann Potter Van Loon et Jean-Pierre Waefler,

- MM. Jacques Magnenat, Maire
- Yves Meynard, Adjoint
- Paul Buclin, Adjoint
- Olivier Niederhauser, Secrétaire général

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2011
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Projet de délibérations :
 - 4.1. Délibération D49 : Vote d'un crédit supplémentaire destiné à financer un partenariat de la commune de Troinex dans le projet « Traversez l'Atlantique avec Nicolas Groux » :
 - Rapport de la commission « jeunesse, sport et loisirs »
 - Vote de la délibération
 - 4.2. Délibération D50 : Vote d'un crédit d'engagement destiné à financer les travaux de réaménagement de la route de Moillebin :
 - Rapport de la commission « travaux et bâtiments »
 - Vote de la délibération
 - 4.3. Délibération D51 : Délibération relative à l'octroi d'une dérogation au rapport de surface pour le projet de construction d'habitats groupés (Minergie) au chemin Lullin 1-3, parcelle 10199, (demande d'autorisation de construire DD 102134-1 déposée par MM. Prokesch et Cerutti) :
 - Rapport de la commission d'urbanisme
 - Vote de la délibération
5. Interpellation de M. Jean Berthet, Conseiller municipal : « Plan de circulation à l'essai : Coût de l'opération à ce jour ? » : réponse de la Mairie
6. Propositions individuelles et questions

M. Pittet, Président, ouvre la séance à 20h00 et passe ensuite à la lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2011

Sans remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Il n'y a aucune communication du Bureau du Conseil municipal.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Magnenat, Maire :

3.1 Arrêts de bus de la route de Troinex (arrêt Rivolette) et de la route d'Annecy (arrêt Moulins-de-Drize)

Suite à plusieurs contacts avec les promoteurs ou architectes responsables des deux chantiers se trouvant à proximité des deux arrêts TPG, ainsi qu'avec la Direction de la voirie cantonale, M. Magnenat communique les informations suivantes :

Pour l'arrêt « Rivolette » de la route de Troinex :

- Une cession de terrain d'environ 1 mètre ayant été prévue dans le cadre de l'autorisation de construire des villas, tant l'architecte que la Voirie cantonale sont d'accord que l'élargissement du trottoir et l'aménagement d'un arrêt de bus sécurisé, avec un abri, soient réalisés dans les meilleurs délais.
- La Direction de la voirie cantonale étudie actuellement ce projet et la Mairie espère que les travaux pourront avoir lieu en même temps que les aménagements extérieurs prévus dans le nouveau lotissement de villas, soit d'ici au mois de juin.
- Si tout se passe bien, le tronçon de la route de Troinex allant du chemin des Saules au pont sur le ruisseau des Marais (un peu avant le pont) sera donc nettement amélioré d'ici à cet été.

Pour l'arrêt « Moulins-de-Drize » de la route d'Annecy :

- La situation est un peu plus compliquée pour cet arrêt : en effet, si le promoteur qui réalise les travaux de 3 villas à l'angle rte d'Annecy/ch. des Moulins-de-Drize ne serait pas opposé à ce qu'on trouve une solution pour installer un abri de bus, deux problèmes vont probablement repousser ce projet de quelques mois :
 - 1) Si un abri de bus est aménagé au bord du trottoir actuel, il empiéterait sur ce trottoir et la voirie cantonale y serait opposée, car cela lui poserait des problèmes pour le déneigement du trottoir notamment.
 - 2) La raison la plus importante est cependant que la Direction des routes cantonales étudie actuellement l'aménagement de pistes cyclables sur les deux côtés de la route d'Annecy, jusqu'à l'intersection avec la route de Moillebin. Au niveau de l'arrêt « Moulins-de-Drize », l'aménagement prévu nécessitera des travaux de génie civil assez importants et il faudrait modifier entièrement l'abri provisoire qui pourrait être installé dans un premier temps.

La Mairie est donc d'avis qu'il est préférable d'attendre la réalisation des travaux définitifs, d'autant plus que l'arrêt de bus existant est tout à fait adapté sur le plan de la sécurité, mais qu'il manque uniquement un abri.

Mme Béatrice Hirsch souhaite savoir, si un arrêt de bus est prévu au niveau de l'EMS de Drize, ce que deviendra l'arrêt de bus situé des Moulins-de-Drize ? M. Magnenat lui répond que cet arrêt ne changera pas de situation pour l'instant.

3.2 Dates des votations 2012

M. Magnenat informe le Conseil municipal que la Mairie a déjà reçu du Service des votations et élections les dates des opérations électorales 2012 (*voir annexe*).

Communications de M. Meynard, Adjoint :

3.3 Projet de nouvelle Constitution genevoise

M. Meynard informe le Conseil municipal que l'avant-projet de Constitution est mis en consultation publique du 5 février au 25 mars 2011. L'objectif de cette procédure est de récolter les avis de tous les organismes, collectivités et particuliers intéressés par la révision de la charte fondamentale du canton.

Les communes, en tant que collectivités publiques, peuvent également se prononcer et faire leurs remarques et la Mairie estime qu'il est important que le Conseil municipal donne son avis, notamment sur la question de la création de districts qui constitueraient un nouvel échelon entre les communes et le canton.

La Mairie va donc proposer l'organisation **d'une séance des Commissions réunies, le mercredi 16 mars à 18h30**, au cours de laquelle ce dossier sera discuté et qui pourrait aboutir à un projet de résolution à voter lors du prochain Conseil municipal.

Mme Béatrice Hirsch intervient pour demander à M. Meynard si ce projet aura comme objectif principal les communes ou si les questions seront plus élargies.

M. Meynard lui répond que le projet de résolution sera une démarche strictement communale qui se limitera à l'avant-projet relatif aux districts, ainsi qu'aux autres questions concernant directement les communes.

Communications de M. Buclin, Adjoint :

3.4 Utilisation des cartes journalières CFF en 2010

Comme chaque année, M. Buclin communique au Conseil municipal la statistique concernant l'utilisation des cartes journalières CFF durant l'année écoulée (*voir tableau annexé*).

Bien que le taux d'utilisation soit légèrement inférieur à 2009, il reste néanmoins très élevé, preuve que ces abonnements sont très appréciés.

4. Projet de délibérations :

4.1. Délibération D49 : Vote d'un crédit supplémentaire destiné à financer un partenariat de la commune de Troinex dans le projet « Traversez l'Atlantique avec Nicolas Groux »

Mme Tomassi donne lecture du rapport de la commission « jeunesse, sport et loisirs » (voir annexe).

M. Duquesne demande si le baptême du bateau aura bien lieu le 26 mars et si un contrat plus « physique » que moral est prévu entre M. Groux et la commune, notamment en cas d'échec quant à l'objectif de ce dernier.

M. Niederhauser lui répond que la présentation du bateau aura normalement lieu le 26 mars et que la Mairie a reçu un dossier de sponsoring comprenant des idées de participation de M. Groux à différentes activités communales. Il ajoute que ce dernier point doit être discuté et sera confirmé par écrit.

M. Bulcin ajoute que la présence de M. Groux au baptême du bateau ainsi qu'aux diverses autres activités communales dépendra avant tout des courses auxquelles il doit participer et selon le contrat qui aura été établi avec ce dernier.

M. Kaiser intervient pour ajouter qu'il apprécie particulièrement le fait que M. Groux soit totalement « maître du dossier » et qu'ainsi la commune n'ait pas besoin de faire appel à une agence de publicité avec laquelle les négociations pourraient se révéler négatives.

Sans autre remarque, M. Pittet donne lecture du projet de délibération :

**DESTINE A FINANCER UN PARTENARIAT DE LA COMMUNE DE TROINEX DANS LE
PROJET « TRAVERSEZ L'ATLANTIQUE AVEC NICOLAS GROUX »**

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre d), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le projet de M. Nicolas Groux, jeune navigateur troinésien, de traverser l'Atlantique à la voile et en solitaire à l'occasion de la Mini Transat 2011,

vu l'exposé des motifs et le dossier de présentation ci-joints,

sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité**

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire de CHF 20'000.- destiné à soutenir le projet de M. Nicolas Groux et à participer aux frais de la Mini Transat 2011, dans le cadre d'un partenariat avec notre commune.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement de l'année 2011 de la Commune de Troinex, sous la rubrique 3400.3650 « *Subventions activités sportives* ».
3. De couvrir ce crédit supplémentaire par des plus-values réalisées aux revenus et par des économies à faire sur d'autres rubriques de charges.

4.2. Délibération D50 : Vote d'un crédit d'engagement destiné à financer les travaux de réaménagement de la route de Moillebin

M. Bahon donne lecture du rapport de la commission « travaux et bâtiments » (voir annexe), qui n'appelle pas de remarque. Le Président met donc au vote le projet de délibération suivant :

**D 50 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE AUX TRAVAUX DE
REAMENAGEMENT DE LA ROUTE DE MOILLEBIN**

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre d), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le projet définitif et l'estimatif du coût des travaux présenté par le bureau d'ingénieur ESM

vu le rapport de la commission des travaux publics et bâtiments du 26 janvier 2011,

sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité**

1. D'approuver les travaux de réaménagement de la route de Moillebin.
2. D'ouvrir un crédit de CHF 1'610'000.- destiné à financer le coût de ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 1'700'000.- (soit le coût des travaux plus le crédit d'étude de CHF 90'000 déjà voté), au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Commune de Troinex, sous la rubrique 62.331 "*Routes communales - Amortissement du patrimoine administratif*", de 2012 à 2026.

4.3. Délibération D51 : Délibération relative à l'octroi d'une dérogation au rapport de surface pour le projet de construction d'habitats groupés (Minergie) au chemin Lullin 1-3,

parcelle no 10199, (demande d'autorisation de construire DD 102134-1 déposée par MM. Prokesch et Cerutti)

M. Waefler donne lecture du rapport de majorité de la commission « urbanisme et environnement » (voir annexe).

M. Forestier donne lecture du rapport de minorité de la commission « urbanisme et environnement » (voir annexe).

M. Kaiser est le premier à intervenir en demandant quelques détails sur l'engagement des promoteurs ; il ajoute qu'à l'écoute des deux rapports, l'un parlant d'un manque de détails concernant l'arborisation et l'autre relatant au contraire des détails précis, il est dubitatif et il souhaiterait connaître quelles sont les garanties quant aux risques de modifications ultérieures du projet.

M. Magnenat répond que les plans visionnés par la commission et le Conseil sont ceux annexés à la demande d'autorisation de construire et que concernant les plantations, des plans d'abattage et de plantations nouvelles se trouvent également dans le dossier. Le projet ne pourra donc être modifié en cours de route sans le dépôt d'une demande complémentaire.

M. Menu ajoute que les promoteurs ont déjà fourni beaucoup d'informations et qu'il est difficile de leur demander tous les détails et finitions de la construction à ce stade du projet et sans l'accord de l'Etat.

M. Forestier estime que vu la sensibilité du projet, davantage de précisions auraient été les bienvenues, spécialement avant le vote de la commission. M. Van Loon rejoint son avis sur ce point.

M. Kaiser explique que dans un premier temps, il était opposé à ce projet pour différentes raisons et notamment à cause de l'arborisation. Cependant, il constate aujourd'hui qu'une densification de la zone villas se fera forcément et naturellement à terme du fait de la pénurie de logements. Il est donc important d'accepter ce projet dans une zone qui s'y prête, sans toutefois occulter le besoin de construire des villas « standards » dans la commune.

M. Van Loon se dit surpris par la manière de travailler de la commission, qui a préavisé ce projet avant d'avoir reçu les informations complémentaires demandées en cours de séance. M. Lavorel explique que cette procédure a été admise par la commission, car si les renseignements fournis par les promoteurs ne convenaient pas, il était possible au Conseil municipal de ne pas suivre l'avis de la majorité des commissaires.

M. Meynard rappelle que le plan directeur communal doit être un outil de travail permettant de déterminer quelles zones sont adaptées à une densification. Il précise qu'une densification n'empêche pas de conserver le gabarit d'une villa standard. Il conclut en rappelant que toute prise de position sans requête préalable adressée au DCTI est impossible ; il est donc nécessaire de passer par une autorisation de construire, mais une possibilité de recours est toujours envisageable une fois la décision du département rendue.

M. Berthet intervient pour signaler que le projet est avant tout très respectueux de l'environnement et qu'il offre la possibilité pour 12 ménages d'habiter en campagne, au lieu de 6 ménages seulement avec des villas ; cela permet donc non seulement de lutter contre la pénurie de logements, mais également de bénéficier de nouvelles entrées fiscales. Mme Hirsch ajoute à ces arguments l'adéquation idéale de la parcelle concernée pour la densification, sans pour autant causer des problèmes d'accès.

Mme Bernardet rappelle que dans une précédente séance, le Conseil municipal avait pris une décision de principe contre la densification tant que ce sujet n'était pas réglé au niveau du plan directeur communal.

M. Duquesne prend la parole pour expliquer qu'il s'est abstenu lors du vote en commission, car il ne possédait pas assez d'éléments pour prendre une décision. Il estime qu'à présent, il est important de se positionner par rapport à la densification et non à l'esthétisme et ajoute, en citant M. Meynard, qu'il existe toujours une possibilité de recours.

M. Forestier demande une suspension de séance, le temps de discuter avec ses collègues libéraux.

M. Pittet lève la séance durant quelques minutes.

A la reprise des débats, M. Van Loon informe que, bien que la densification prévue sur ce terrain représentera un « coup de canif » dans la zone villa, mais en tenant compte que le projet a sensiblement évolué, le groupe libéral votera en faveur de la dérogation demandée.

La parole n'est plus demandée et M. Pittet donne lecture du projet de délibération :

D 51 - PROPOSITION RELATIVE A L'AUGMENTATION DU RAPPORT DES SURFACE DE LA PARCELLE NO 10199, FEUILLE 7 DE LA COMMUNE DE TROINEX

Vu la nouvelle demande d'autorisation de construire définitive No DD 102134-1, déposée au Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), par MM. Luc Prokesch et Joseph Cerutti relative à la construction de 4 bâtiments comprenant un total de 12 appartements (habitat groupé « Minergie »), sur la parcelle no 10199 au chemin Lullin 1 à Troinex,

vu le coefficient d'utilisation de la parcelle No 10199, s'élevant à 43.50%,

vu l'article 59, alinéa 4, lettre b, de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) du 14 avril 1988, portant sur le rapport des surfaces de plancher habitable et de terrain,

constatant que, selon le projet de construction précité, situé en zone 5, ce rapport des surfaces de 43.50% maximum est conforme audit article,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre s, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les rapports de majorité et de minorité de la commission d'urbanisme du 31 janvier 2011, sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL Décide par 15 OUI et 1 NON (HP)

D'octroyer une dérogation au rapport de surface dans le cadre du projet de construction en habitat groupé « Minergie » DD 102134-1, sur la parcelle No 10199, sise en 5^{ème} zone au chemin Lullin 1, avec un indice d'utilisation du sol de 43.50% au maximum.

5. Interpellation de M. Jean Berthet, Conseiller municipal : « Plan de circulation à l'essai : Coût de l'opération à ce jour ? » : réponse de la Mairie

En réponse à l'interpellation de M. Berthet du 24 janvier 2011, M. Magnenat donne les informations demandées concernant les coûts de toute l'opération du plan de circulation à l'essai (voir réponse en annexe).

6. Propositions individuelles et questions

6.1 Plan de circulation communal : déplacement des chicanes

M. Menu demande quelles mesures peuvent être prises face aux déplacements continus des chicanes dans les chemins concernés ; il ajoute que les éléments pourraient être marqués à la peinture avec un entretien régulier du Service de voirie. M. Magnenat répond que des remarques ont été faites aux riverains et que la Voirie passe deux fois par jour, 5 jours sur 7, pour remettre en place les chicanes.

M. Meynard soulève l'hypothèse d'un accident, mais la commune ne pourrait être tenue pour responsable puisque ces aménagements ont été autorisés. M. Berthet met en avant la sécurité des enfants sur les trottoirs et suggère qu'une demande soit faite pour la mise en place de moyens physiques empêchant les véhicules d'emprunter les trottoirs. M. Magnenat indique qu'un partenariat avec la commune de Plan-les-Ouates, pour bénéficier des services de la police municipale, est actuellement en négociation.

La proposition finale est de demander à la Police cantonale de venir effectuer des patrouilles de temps en temps dans la commune. M. Magnenat répond que la question sera posée à la gendarmerie de Carouge.

6.2 Journal « Troinex.ch »

M. Waepler revient sur la demande du groupe des Verts de diffuser un article avec une photo et les noms des candidats aux élections communales dans le journal Troinex.ch, proposition qui a été refusée alors que l'arrivée de deux nouveaux Conseillers a été publiée dans un récent journal.

M. Magnenat répond que la présentation des nouveaux Conseillers municipaux qui entrent en fonction en cours de législature est faite depuis plusieurs années. M. Waepler suggère qu'une présentation des partis durant les périodes électorales soit autorisée. Mme Hirsch rappelle le contexte dans lequel le règlement concernant ces articles a été élaboré, contexte qui n'était pas connu par les Verts, ce qui peut expliquer les différences d'interprétation. Elle conclut en proposant de reprendre ce règlement en commission « communication ».

MM. Botbol et Van Loon sont, de leur côté, opposés à cette idée, affirmant que le journal communal doit rester neutre et dépourvu de tout article provenant de partis politiques.

6.3 Salle des Fêtes : Récital de piano

Mme Bernardet informe le Conseil qu'un récital de piano se déroulera dans la salle des fêtes le 5 mars 2011 à 20h00 et précise que l'entrée est libre.

6.4 Tags et graffitis

M. Duquesne rappelle la forte présence de tags et autres graffitis dans la commune et ajoute que malgré les plaintes, d'autres tags apparaissent sans cesse.

M. Meynard répond que la politique de la Mairie est de faire disparaître ces tags au plus vite et rappelle que ce sujet revient tous les 3 à 4 ans, mais qu'il n'y a malheureusement rien à faire.

M. Magnenat ajoute qu'un tagueur a été reconnu et que le jeune en question devra nettoyer les zones qu'il a détériorées.

6.5 Cabane dans les arbres

M. Buclin revient sur le dossier de la cabane construite au ruisseau des Marais et informe qu'il s'est rendu sur place en personne et a constaté qu'il s'agissait en réalité d'une petite cabane qui ne devrait pas devenir plus importante. Il a simplement demandé à ses occupants de laisser l'endroit propre derrière eux.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h35.

Le Président :
M. Christian Pittet

Le Vice-secrétaire :
M. Olivier Niederhauser

Un conseiller municipal :

Annexes : ment.